



## POUR TOUTE INFORMATION

Contactez :

→ **la Maison Départementale de Solidarité de votre secteur :**

<https://www.touraine.fr/mes-services-au-quotidien/enfance-famille/les-maisons-departementales-de-la-solidarite.html>

→ **le Service Logement** du Conseil départemental (agissant également pour le compte de Tours Métropole Val de Loire) :

• par mail : [FSL@departement-touraine.fr](mailto:FSL@departement-touraine.fr)

• par téléphone : **02 47 31 49 38**

*du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h*

*le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30*



# ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL)

POUR LES PLUS DE 25 ANS

EXPLIQUÉ  
AUX LOCATAIRES

Difficultés  
liées au logement

Accompagnement  
administratif  
et budgétaire



Dettes locatives

Risque  
d'expulsion

## POUR QUI ?

Tout locataire de plus de 25 ans qui rencontre des difficultés liées au logement.

## C'EST QUOI ?

Deux types de mesures d'accompagnement social:

### → Accès à un logement

**Je vais** devenir locataire du parc privé ou public

**J'ai besoin** d'aide pour :

- M'installer dans mon nouveau logement
- Me guider dans mes démarches administratives
- Prévoir mon budget
- Me conseiller sur le bon usage de mon logement
- Me fournir des conseils pratiques
- Établir le lien avec mon bailleur
- Me familiariser avec mon nouvel environnement

↳ **Durée : 3 mois**

### → Maintien dans un logement

**Je suis** locataire du parc privé ou public

**J'ai besoin** d'aide pour :

- Éviter d'être expulsé de mon logement
- Faire face aux dépenses liées à mon logement
- Maintenir ou rétablir le lien avec mon bailleur
- Me guider dans mes démarches administratives
- Appliquer mes droits et devoirs de locataire

↳ **Durée : 6 à 12 mois renouvelable**

## AVEC QUI ?

Un référent ASLL se met en lien avec moi et m'accompagne jusqu'à l'atteinte des objectifs fixés ensemble.

## À QUELLE FRÉQUENCE ?

Une à deux rencontres par mois.

## OÙ ?

Principalement à mon domicile, parfois dans un bureau du Conseil départemental.

## JE M'ENGAGE À QUOI ?

- Recevoir le(la) Référent(e) ASLL à mon domicile
- Être présent à tous les rendez-vous fixés

## COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Je me rapproche d'un travailleur social (MDS de secteur, CCAS, bailleur, etc) qui pourra adresser la demande à la Commission du Fonds Solidarité Logement (FSL).